



De g. à dr. : François Koepp (Horesca), Roger Thoss (Chambre de commerce), Roland Kuhn (Chambre des métiers), Nicolas Schmit (ministre du Travail), Nicolas Alff (ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle).

Créer des postes d'apprentissage

Le gouvernement relèvera le reversement de l'indemnité aux patrons au niveau CCP.

Hier, à l'issue d'une réunion avec la ministre de l'Éducation nationale, les représentants des Chambres professionnelles patronales et des employeurs, le ministre du Travail, Nicolas Schmit, a annoncé une mesure particulière pour encourager la formation professionnelle des jeunes au niveau CCP (certificat de capacité professionnelle).

De notre journaliste
Jean Rhein

Le ministre Nicolas Schmit a constaté qu'un demi-millier de postes d'apprentissage (500) feront défaut à la rentrée, en automne. Ce déficit concernerait principalement des jeunes qui risquent de toute façon d'avoir des difficultés à trouver une formation appropriée, en raison du faible niveau de leur qualification initiale.

Plus de 2 500 postes d'apprentissage devraient être disponibles à la rentrée, alors que seulement 2 000 postes ont été communiqués jusqu'à présent.

Nicolas Schmit considère que le nombre du décalage est assez exceptionnel : il s'agirait de jeunes issus en partie de l'immigration, et n'ayant eu qu'une scolarisation tardive et partielle au Luxembourg, ces dernières années.

Pour sensibiliser les métiers et les services concernés, une campagne de création de postes d'apprentissage sera lancée. Le ministre ajoute que la sensibilisation devrait toucher également les jeunes concernés et leurs familles, afin que l'adéquation entre l'offre et la demande puisse s'équilibrer mieux. En clair : il y a dans certains métiers davantage de demandes, pour des postes en vo-

lont qui - tout simplement - n'existeront pas (coiffeuses, mécaniciens d'autos, etc.)!

Alors que d'autres métiers (principalement des métiers connexes au bâtiment), manquent d'intéressés, alors que dans ces domaines l'offre d'emplois et de postes d'apprentissage existe. Roland Kuhn, le président de la Chambre des métiers, a affirmé, qu'une réelle chance de continuation dans l'embauche existe dans ces métiers, au-delà de la période de formation.

Le terrain d'entente entre le gouvernement et les employeurs semble avoir été vite trouvé : l'indemnité d'apprentissage reversée par l'État aux patrons de stage (employeurs) passera de 27 % à 40 % de l'indemnité d'apprentissage, seulement au niveau CCP. Le taux de reversement des autres indemnités d'apprentis-

sage reste invarié, à hauteur de 27 % (CAP, DAP).

Formations d'avenir dans horeca et industrie

Le secrétaire général de l'Horesca, François Koepp a souligné qu'il y a de nombreux postes de ce genre qui peuvent exister dans son secteur. Par ailleurs, le représentant de la Chambre de commerce, Roger Thoss, a souligné l'intérêt que pourrait recueillir la mesure dans le domaine de l'industrie. Il a estimé qu'une telle mesure dans la «Léierbud», l'atelier d'apprentissage dans l'établissement industriel pourrait avoir à nouveau un bel avenir. Le ministre entend inviter également le secteur communal à rejoindre à l'initiative de création de postes d'apprentissage au niveau CCP.